

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mars 2023, **SICAV CROISSANCE** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2022 et à compter du **17 mars 2023** un dividende de **14,597 dinars** par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV CROISSANCE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.